

**VILLE DE MONTBELIARD**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 5 décembre 2025.

**Etaient présents :**

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints  
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

**Etaient excusés :**

Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER  
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER  
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD  
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

**Etaient absents :**

M. Olivier GOUSSET  
Mme Hélène MAITRE-HENRIET

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre GAUTHIER

**OBJET**

**DESAFFECTATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE MATERNELLE DU PARC**

Cette délibération a été affichée le : 17 décembre 2025

**DELIBERATION N° 2025-15.12-23**

**DESAFFECTATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE MATERNELLE DU PARC**

**Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :**

La commune de Montbéliard souhaite procéder à la désaffectation des locaux de l'ancienne maternelle du Parc (12 rue Linné 25200 Montbéliard), qui n'accueillent plus d'élèves depuis la rentrée de septembre dernier.

En application des dispositions prévues par la circulaire interministérielle du 25 août 1995, le changement d'usage de locaux scolaires nécessite une consultation obligatoire du représentant de l'Etat et le vote d'une délibération par le Conseil Municipal.

Interrogé sur cette question, Monsieur le Préfet a transmis un avis favorable dans un courrier daté du 14 novembre dernier.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal procède à la désaffectation des locaux précités.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

**- ADOpte -**

Ont signé au registre les membres présents  
Le Maire,



*Marié-Noëlle BIGUINET*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Déposée en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2025